



## REGLEMENT PARTICULIER TRJ 2 BOURG DE PEAGE le 05 décembre 2021 - Complexe sportif du Vercors

### 1/ Généralités

Le tournoi est régi par les règles officielles du badminton, le règlement général des compétitions 2021-2022 et le règlement cadre du circuit TRJ adopté pour la saison 2021-2022 par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton.

Le tournoi se déroulera le dimanche 5 décembre 2021 au Complexe Sportif du Vercors à BOURG DE PEAGE.

### 2/ Protocole sanitaire

Le tournoi se déroulera dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur le jour de la compétition, y compris les éventuelles mesures supplémentaires imposées par le Préfet de la Drôme et/ou la municipalité de Bourg de Péage.

### 3/ Officiels techniques et préposés à la compétition

Les Juges-Arbitres désignés sur la compétition sont Hugues CLEMENT, JA principal (tél 06.17.68.39.12) et Clément PONCE, JA adjoint.

Le GEO du tournoi est Eric AUDIFFREN (07.66.19.61.46). Le logiciel de gestion de compétition utilisé est BADNET.

### 4/ Compétiteurs

Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFBaD des clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des **catégories poussin(e), benjamin(e), et minime** répondant aux critères de sélection mentionnés dans le règlement cadre des TRJ adopté pour la saison 2021-2022.

Tout participant doit être en possession de sa licence compétition.

### 5/ Tableaux proposés

Toutes les catégories d'âge joueront uniquement en simple (SH et SD).

Le nombre de participants est limité selon les critères mentionnés dans le règlement cadre des TRJ adopté pour la saison 2021-2022 : Dans chaque discipline, les tableaux seront composés de 8 joueurs maximum par année d'âge. Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seuls les meilleurs joueurs (CPPH) seront retenus.

Les tableaux se joueront en poules de 4 (1 poule de 3 + 1 poule de 4 si 7 inscrits seulement) avec 2 sortants dans toutes les configurations. Le JA se réserve le droit de prendre un seul sortant à condition d'avoir l'accord de la CLJ avant la compétition.

En cas d'inscriptions insuffisantes (inférieures à 7 joueurs), le tableau se jouera en poule unique.

En cas d'impossibilité d'organiser un tableau dans une année d'âge (3 inscriptions ou moins), le tableau sera annulé. Toutefois, l'organisateur pourra proposer de regrouper les séries en accord avec la Ligue.

**La désignation des têtes de séries aura lieu le 20 novembre 2021 avec les CPPH de cette même date, et le tirage au sort le 22 novembre 2021.**

### 6/ Inscriptions

Le montant de l'inscription est de 7 €.

Les inscriptions se feront **directement sur BADNET**, par courrier électronique envoyé à l'adresse « [secrtaire@bcbp26.fr](mailto:secrtaire@bcbp26.fr) » ou par courrier postal (lettre suivie de préférence – date de réception prise en compte) à : Eric AUDIFFREN – 45 Montée du Coteau du Pendillon, 26260 St Donat sur l'Herbasse. Elles devront être accompagnées du règlement (virement ou chèque bancaire).

**La date limite d'inscription est le 20 novembre 2021.** Au-delà de cette date limite, les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

Conformément à l'article 2.14 du RGC, chaque joueur doit être placé sous la responsabilité d'un adulte connu du Juge-Arbitre. A cet effet, l'adulte responsable devra signer le registre ad-hoc et s'engage à rester sur place pendant toute la durée de la compétition du ou des joueurs dont il a la responsabilité.

## **7/ Forfait**

En cas de forfait, le joueur défaillant sera remplacé par le joueur de la même catégorie d'âge inscrit sur liste d'attente et ayant la meilleure cote au jour du tirage au sort.

Tout forfait intervenant après le tirage au sort doit faire l'objet d'une justification à envoyer dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37, rue du Vercors, 38500 Saint Cassien (sophie.bluy@badminton-aura.org).

## **8/ Échéancier et temps de repos**

Dès son arrivée dans la salle, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque.

Dans la mesure du possible, l'ordre des matchs respectera l'échéancier. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement de la compétition.

Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance maximum sur l'horaire annoncé. En conséquence, tout joueur désirant s'absenter pendant le tournoi doit le faire signaler par la personne qui en a la responsabilité, au Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son prochain match, et laisser ses coordonnées téléphoniques à la table de marque.

Le temps de repos auquel peuvent prétendre les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes minimum, mais peut être réduit avec l'accord express des joueurs concernées. Le Juge-Arbitre Principal peut accorder un repos plus long si cela lui paraît nécessaire.

## **9/ Plateau de jeu**

L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux Juges-Arbitres, entraîneurs et membres de l'organisation du tournoi.

## **10/ Appel et temps de préparation**

Les joueurs doivent arriver sur le terrain avec 2 raquettes minimum, un nombre de volants suffisant et de quoi se désaltérer.

Ils disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour récupérer la feuille de match à la table de marque, se préparer (tirage au sort, test des volants, ...) et débiter leur match.

Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

## **11/ Déroulement des matchs**

Les matchs se déroulent au meilleur des trois sets de 21 points et sont joués en auto-arbitrage. Cependant, à tout moment du tournoi, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre qui désignera, si possible, un arbitre. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain. Le scoring sera assuré par un des joueurs du match précédent, désigné par l'organisateur.

Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories d'âge mais reste autorisé pendant les intervalles (pause à 11 points et entre chaque set). Conformément aux recommandations de la Ligue, il n'y aura pas de chaise derrière les terrains mais une zone aménagée commune.

Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté «faute» en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, etc.) sera compté 2 fois «let» au service et «faute» en jeu.

## **12/ Volants**

Le volant officiel de la compétition est le YONEX AS10 (en vente à la table de marque). Les volants sont à la charge des joueurs. Seuls les volants en plume homologués par la FFBaD sont autorisés. Ils seront au partage. En cas de désaccord, les compétiteurs joueront avec le volant officiel de la compétition

## **13/ Tenues et publicités**

Les joueurs doivent porter des tenues vestimentaires conformes au règlement de la FFBaD saison 2021/2022. La publicité sur les tenues doit également répondre aux prescriptions réglementaires.

## **14/ Dopage**

L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne utilisant des produits dopants à des fins médicales devra en informer le Juge-Arbitre et être en mesure de présenter une ordonnance médicale.

**15/ Droit à l'image**

En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation, chaque participant autorise le club de Badminton de Bourg de Péage à diffuser son image prise au cours de la manifestation, sur tous supports média (internet, presse, ...). En cas de refus, les images concernées seront floutées voir supprimées de toutes diffusions.

**16/ Divers**

Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Les Juges-Arbitres sont en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas le règlement particulier. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné.

A BOURG DE PÉAGE le 05/10/2021

Le Juge-Arbitre Principal.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized first name followed by a surname, written in a cursive style.